



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 142-21

Objet : RS - Accession abordable dans le cadre du PLUi HD - Convention pour l'opération « Rue de la Concorde » à La Ravoire (n° AA2021-01)

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévisse à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 142-21

objet **RS - Accession abordable dans le cadre du PLUi HD - Convention pour l'opération « Rue de la Concorde » à La Ravoire (n° AA2021-01)**

Philippe Gamen en l'absence de Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi HD, Grand Chambéry s'est fixé comme objectif d'encourager l'accèsion abordable dans l'agglomération. Pour y parvenir, le PLUi HD prescrit la réalisation de logements en accessio abordable sur certaines opérations, représentant au total un potentiel de production de 1 200 à 1 300 logements à l'horizon du PLUi HD.

L'accèsio abordable correspond au développement d'une gamme de produits destinés à l'accèsio dans le neuf avec des prix inférieurs au marché afin de faciliter le parcours résidentiel au sein de l'agglomération pour le plus grand nombre de ménages. L'accèsio abordable recoupe deux produits : l'accèsio aidée et l'accèsio sociale.

Ces produits peuvent être prescrits simultanément sur une même opération selon ses caractéristiques (nombre de logements, localisation). Pour chacune des dynamiques du territoire, ces produits sont définis par :

- des plafonds de prix de vente pour les opérateurs,
- des plafonds de ressources pour les acquéreurs,
- des clauses spécifiques, notamment de sécurisation en accessio sociale.

Pour les primo-accédants, Grand Chambéry apporte en complément une aide financière avec la Prime Agglo Logement, permettant d'accompagner davantage l'acquisition d'un bien en accessio aidée.

Ces modalités sont précisées dans la délibération n° 203-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019.

Pour chaque opération prescrivant de l'accèsio abordable, une convention sera à établir et signer par l'ensemble des acteurs du projet définissant notamment :

- les conditions de réalisation de l'offre abordable au sein de l'opération,
- le rôle de chaque acteur dans la vérification de l'éligibilité des ménages.

Les opérateurs COREB (Palmyrimmo), Perspectim (société civile de construction-vente à créer) et l'OPAC de la Savoie développent une opération située rue de la Concorde à La Ravoire dans l'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) La Plantaz pour laquelle le PLUi HD prescrit des logements en accessio abordable.

L'opération porte sur un programme de construction de 209 logements neufs en accessio situés à La Ravoire comprenant :

- 15 logements en accessio aidée. Parmi ces logements, 6 sont destinés de façon préférentielle à des primo-accédants qui bénéficieront de la Prime Agglo Logement, sous respect des conditions d'octroi. Grand Chambéry réserve une enveloppe financière maximale de 27 000 € au titre du budget habitat. Les subventions seront attribuées sous réserve de conformité des dossiers qui seront déposés par les opérateurs,
- 10 logements en accessio sociale, réalisés par l'OPAC de la Savoie. La subvention de Grand Chambéry pour l'accèsio sociale sera attribuée ultérieurement sur dépôt d'un dossier par l'OPAC de la Savoie.

La convention ci-jointe précise les engagements de chacune des parties et notamment la procédure de validation de l'éligibilité des ménages. Elle est conclue pour une durée de deux ans.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant l'ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la délibération n° 203-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant la définition des modalités de l'accèsion abordable dans le cadre du PLUi HD,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les conventions d'opération pour la réalisation d'accèsion abordable dans les opérations,

Vu la demande de COREB (Palmyrimmo), Perspectim (SCCV à créer) et l'OPAC de la Savoie,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention pour la réalisation de l'accèsion abordable dans le cadre du PLUi HD pour l'opération « Rue de la Concorde » à La Ravoire (dossier n° AA2021-01), ci-jointe,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à cette décision, ainsi que les éventuels avenants de prolongation d'une année au maximum,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 142-21

Objet de l'acte : RS - Accession abordable dans le cadre du PLUi HD - Convention pour l'opération « Rue de la Concorde » à La Ravoire (n° AA2021-01)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26188H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26188H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au